

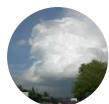
Retrouvez tous les numéros du bulletin AGRO-SAONE et consultez également les Bulletins régionaux BSV Grandes Cultures et Infobio sur www.franche-comte.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

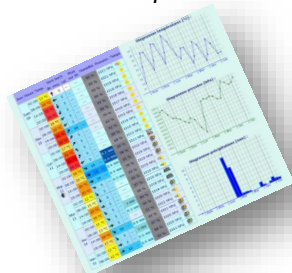
Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



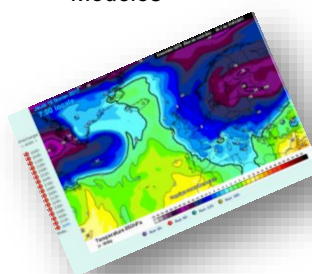
METEO

Il est tombé cette semaine de 25 mm (Frotey) à 50 mm (Rioz).

Pluie et températures



Modèles



2019 – pluviométrie et températures



POSTE	2019		70		VENISEY		FROTEY LES VESOUL		VILLERSEXEL	
	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)
Janvier	2,0	39,4	1,6	54,2	1,9	45,0	1,5	51,8	1,7	68,4
Février	6,4	16,6	6,2	28,4	5,6	24,8	7,1	25,0	5,6	25,2
Mars	8,6	53,8	8,5	91,2	8,4	60,2	8,2	54,6	8,9	88,2
Avril										
Mai										
Juin										
Juillet										
Août										
Septembre										
Octobre										
Novembre										
Décembre										
Total	5,7	109,8	5,4	173,8	5,3	130,0	5,6	131,4	5,4	181,8



COLZA

Stade et état des cultures

Deux tiers des parcelles observées sont au stade D2, le tiers restant est encore au stade D1. Quelques rares fleurs sont visibles.

Colza Harome – PT 242, photo 11/03



Colza Harome – PT 242, photo 18/03



Sanves en fleur dans un colza. Si un insecticide doit être utilisé contre les méligèthes, il devra obligatoirement avoir la mention « abeille » et être appliqué tard le soir.



Toutes premières fleurs



Fertilisation azotée

Conseil

La dose totale pourra être épandue avant la fin mars.

Adventices

Surveillez les légumineuses associées (pérennes ou non) et les adventices comme les matricaires, les bleuets ou les laiterons. Les doses de [Lontrel SG](#) ou [LONTREL 100](#) seront à adapter à l'objectif : garder les trèfles ou les luzernes ou détruire les vesces associées qui n'ont pas gelé, les bleuets, les matricaires.

Colza + lotier



Insectes – méligèthes

Les méligèthes sont quasiment absents des colzas.

Les colzas poussent, sont dans un bon état végétatif et n'oublions pas que le colza a des grandes capacités de compenser la perte de quelques fleurs.

Conseil

D'après les prévisions météo, les méligèthes pourraient sortir cette semaine (température maximales proches des 20°C en fin de semaine).

Il convient d'attendre que les méligèthes sortent massivement et d'observer comment se déroule la floraison (dégâts sur bouton).

Attendre le prochain bulletin.

Seuils de nuisibilité des méligèthes sur colzas vigoureux :

3-4 méligèthes par plante au stade D2

7-8 méligèthes par plante au stade E

Etant donné que les insecticides sont toxiques pour les abeilles et pour l'utilisateur, ils doivent être employés avec parcimonie.

La pyréthrianoïde de synthèse encore efficace sur méligèthe est le [tau-fluvalinate \(MAVRIK FLO\)](#). C'est cette molécule qui est à privilégier car la plus soft vis-à-vis des abeilles, des pollinisateurs et des auxiliaires type micro-hyménoptères.

Les insecticides ayant la mention abeille sont à privilégier pour raisonner au mieux la nécessité d'un traitement juste avant la floraison.

Les insecticides n'ayant pas de mention abeille, par exemple [PLENUM 50 WG](#), doivent être épandus alors qu'il n'y a aucune fleur dans la parcelle et avant que les méligèthes ne colonisent les parcelles. Il n'y a dans ce cas aucun raisonnement de l'intervention !

 **Attention au respect de la réglementation « abeille ».**

- Les colzas sont proches de la floraison, il convient donc de ne pas utiliser les spécialités insecticides qui n'ont pas la mention abeille sur des colzas avec présence de fleur
Bien lire les étiquettes de produits !
Les abeilles butinent à partir de 11°C. Si nécessaires, les traitements doivent être réalisés tard le soir.
- Ne pas mélanger les insecticides et les fongicides sur colza.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Si vous devez intervenir avec un produit phytopharmaceutique des restrictions d'usage s'appliquent.

Les traitements insecticides et acaricides sont interdits pendant la période de floraison. Une dérogation est possible pour l'utilisation des **produits bénéficiant d'une dérogation** dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché. Ils portent une mention spécifique sur l'emballage :

- « *emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence des abeilles* »
- ou « *durant la floraison* »
- ou « *au cours des périodes de production d'exsudats* ».

ATTENTION : cette mention ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles, mais le risque a été jugé moindre que pour d'autres spécialités. Dans ce cas, le traitement doit impérativement être réalisé **en dehors de la présence des abeilles**.

Il faut donc traiter de préférence le soir, après avoir vérifié l'absence d'insectes butineurs abeilles dans la parcelle. Traiter le soir plutôt que le matin permet de limiter l'exposition des butineurs qui ne reviendront dans les parcelles que le lendemain.

Dans son dernier avis concernant la protection des abeilles, l'ANSES précise que, afin de garantir un délai suffisant entre l'application et le début de l'activité de butinage des abeilles domestiques, les traitements phytopharmaceutiques bénéficiant d'une dérogation à l'interdiction de traitement ne peuvent être appliqués **ni en fin de nuit ni tôt le matin**. Elle recommande que ces traitements ne puissent être appliqués qu'après l'heure de coucher du soleil et dans les trois heures suivantes, dans des conditions permettant d'assurer la sécurité et la santé des opérateurs.

Compte-tenu des informations disponibles sur la biologie des autres pollinisateurs, un traitement précédant l'heure du coucher ne garantit pas une protection des autres espèces de pollinisateurs qui peuvent butiner plus tard en soirée et sortir à des températures plus basses que l'abeille, c'est le cas par exemple du bourdon.

Lorsque la **phrase de risque Spe 8** est attribuée aux insecticides, cela signifie :

- qu'ils sont dangereux pour les abeilles.
- qu'il est interdit de les appliquer durant la floraison pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs.
- qu'il est interdit de les utiliser en présence d'abeilles.
- qu'il est interdit de les appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Le seul outil fiable pour vérifier les usages et mentions abeille des produits phytosanitaires est [MesP@rcelles](#)

Liste des spécialités ayant la mention abeille et efficaces sur mégigèthes :

- MAVRIK FLO – TALITA
- TREBON EC

Liste des spécialités ayant la mention abeille mais inefficaces sur mégigèthes :

- DUCAT
- FURY 10 EW
- KARATE ZEON
- MAGEOS MD
- DECIS EXPERT et PROTECH
- SUMI ALPHA
- MANDARIN PRO

Liste des spécialités homologuées sur mégigèthes mais interdites d'utilisation en présence de fleurs :

- FASTAC
- NEXIDE
- KARAKAS
- PLENUM 50 WG
- STEWARD
- EXPLICIT EC

LES ABEILLES BUTINENT DU LEVER AU COUCHER DU SOLEIL

Les abeilles sont actives du lever du jour au coucher du soleil. Il est établi que la luminosité joue un rôle déterminant dans l'activité des abeilles, le butinage est plus important en milieu de journée. L'influence de luminosité domine celle des autres paramètres, notamment la température, ce qui signifie que les abeilles sont présentes dans les parcelles même si les températures sont fraîches.



LES ABEILLES DOMESTIQUES... ET LES AUTRES POLLINISATEURS

Protéger les abeilles domestiques ne garantit pas que les autres espèces soient protégées et n'est pas suffisant pour protéger la pollinisation ni les autres services écosystémiques. L'objectif des bonnes pratiques est de protéger l'ensemble des insectes pollinisateurs. Il existe peu d'information sur l'activité journalière des autres abeilles et autres pollinisateurs (syrphes, papillons...).



⇒ Les bourdons sont d'excellents pollinisateurs ; ils ont des plages horaires d'activité plus étendues avec des pics d'activités de vol et de butinage en matinée et en soirée. Ils sont actifs à des températures ambiantes inférieures à celles de l'abeille domestique.

⇒ Chaque espèce a un comportement spécifique liée entre autres à la luminosité, la température ; certaines ont une activité nocturne.

⇒ La structure des colonies d'abeilles domestiques permet de compenser la perte de quelques butineuses et ouvrières. De façon opposée, les bourdons n'ont que quelques ouvrières, ce qui ne leur permet pas de compenser une perte de butineuses.

⇒ Il faut noter que si la majorité des butineuses des abeilles domestiques rejoignent leur ruche la nuit, les autres pollinisateurs nidifient et se reproduisent dans les cultures ou leur environnement.

Compte tenu de leur activité et de leur écologie distincte de celles des abeilles domestiques, les autres pollinisateurs sont exposés différemment aux traitements phytopharmaceutiques. De ce fait, **les conditions identifiées pour limiter l'exposition des abeilles domestiques pourraient ne pas réduire celle des autres pollinisateurs**, y compris les bourdons et abeilles sauvages. Ce constat doit donc amener à la plus grande prudence afin de limiter au maximum l'impact des applications de produits.



Stade et état des cultures

A peine 20% des parcelles ont atteint le stade épi 1 cm.

Les stades sont souvent hétérogènes dans une même parcelle.

Pour les interventions comme la fertilisation azotée, la régulation ou la protection fongicide qui suivra, prendre en compte le stade le plus en retard (qui bien souvent est majoritaire).

Armstrong levé au 5/10 – stade 1 nœud

Fructidor semé au 7/11 – tallage en cours



Fertilisation azotée

Le stade épi 1 cm est atteint dans quelques situations.

Conseil

Les besoins en azote du blé sont élevés dès le stade épi 1 cm.

Le second apport (pour ceux qui en ont déjà fait un), devrait être positionné vers le 20 mars.

Quelle que soit votre stratégie, réservez 30 à 40 unités à épandre vers le stade 2 nœuds - Sortie Dernière Feuille.

Soufre

Voir [Agrosaone N°3](#)

Risque de verse

Quelques parcelles arrivent au stade décollement de l'épi – épi 1 cm, stade à partir duquel le risque de verse est à prendre en compte. Des régulateurs ont déjà été réalisés sur quelques parcelles.

La verse est conditionnée par plusieurs facteurs :

- la sensibilité variétale

Variétés peu sensibles	APACHE / CELLULE / FRUCTIDOR / KWS EXTASE / IONESCO / LG ARMSTRONG / LIPARI / MUSIK / OREGRAIN / PREMIO / RUBISKO / UNIK
Variétés moyennement sensibles	AREZZO / CHEVIGNON / FANTOMAS / FILON / GRAINDOR / HYFI / LAURIER / LG ABSALON / LG ABRAHAM / MUTIC / NEMO / PAKITO / RGT SACRAMENTO / SY MOISSON / SYLLON
Variétés sensibles	ADVISOR / ATTRACTION / BOREGAR / HYBELLO / HYSTAR / HYSUN / HYWIN / SOLEHIO / SOKAL

- la **densité** et la date de semis : plus la céréale a été semée tôt et épaisse, plus le risque est élevé

Cette année, dans 90% des cas, les levées sont tardives et les peuplements sont clairs. Le risque de verse est plutôt faible.


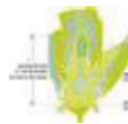




- les conditions climatiques : **déficit de rayonnement, pluie et froid** pendant la phase de montaison sont des facteurs qui favorisent la verse

- la **fertilisation azotée** : des forts reliquats azotés ou des forts apports au stade tallage favorisent la verse.

Conseil

Seules les variétés sensibles à la verse qui ont levé tôt début octobre, méritent d'être surveillées.

Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

								Coût €/ha	IFT
Très faible	Impasse							0	0
Faible à Moyen	COURTEX C3 2l							5	1
	CYTER 1,5 l							13,5	0,8
	MEDAX MAX 0.4							23	0,5
	MODDUS ou TRIMAXX 0,25 – 0,3 l					TERPAL 1,5 l		11-13,5	0,5 – 0,6
	PROTEG DC 0,3 l							16,5 – 21,5	0,8
Elevé à très élevé	COURTEX C3 2l		MODDUS ou TRIMAXX 0,3 l					18,5	1,6
	COURTEX C3 2l		TERPAL 1 l					21,5 – 26,5	1,5
	COURTEX C3 2l		MEDAX TOP 0,6 l		PROTEG DC 0,25 l			24	1,6

Remarque : En cours de campagne, des ajustements sont possibles en fonction du climat et de l'état de la végétation.



ORGE HIVER

Stade et état des cultures

La grande majorité des orge est au stade tallage.
Les orges qui ont levé début octobre sont au stade épi 1 cm à 1 nœud.

Étincel 1 nœud - semis du 18/09



Fertilisation azotée

Les apports ont le plus souvent été soldés sur orge de brasserie.

Conseil

Le second et dernier apport pourra avoir lieu aux alentours du stade épi 1 cm (vers la fin mars).

Sur orge fourragère, le ou les apports suivants pourront être réalisés jusqu'au stade 1-2 nœuds.



ORGE de PRINTEMPS

Stade et état des cultures

Les semis du 18/01 sont au stade 2 feuilles.
Les semis du 19/02 sont au stade 1 feuille.

Orge print IRINA semée début novembre – brômes, vulpins, ray grass et quelques pieds de blé ont levé en même temps que l'orge. Il n'existe aucune solution pour désherber le brôme dans l'orge de printemps...



Fertilisation azotée

Conseil

La fertilisation azotée **sur orge de printemps semée à l'automne** est à gérer comme sur orge d'hiver. Si le premier apport a été réalisé, le second et dernier pourra avoir lieu vers la fin mars.

Sur **les orges de printemps semées en février**, le premier apport d'une cinquantaine d'unité pourra se faire avant le stade 1 feuille. Et le dernier apport pourra être réalisé lorsqu'elle tallera.

Désherbage des orges de print semées à l'automne

Les désherbages des **orges de printemps semées à l'automne** sont à gérer comme ceux des orges d'hiver. Elles sont concernées par les graminées comme les orges d'hiver (les graminées adventices ont levé tard cette année, en novembre), **vérifiez l'enherbement.**

Voir [Agrosaone N°3](#).



Couverts – Méteils – Luzerne - Fourrages

Luzerne semée en direct le 20/09/2018 – mélange RGT ETINCELLE et GALAXIE semée à 22 kg/ha

Photo du 9/10...



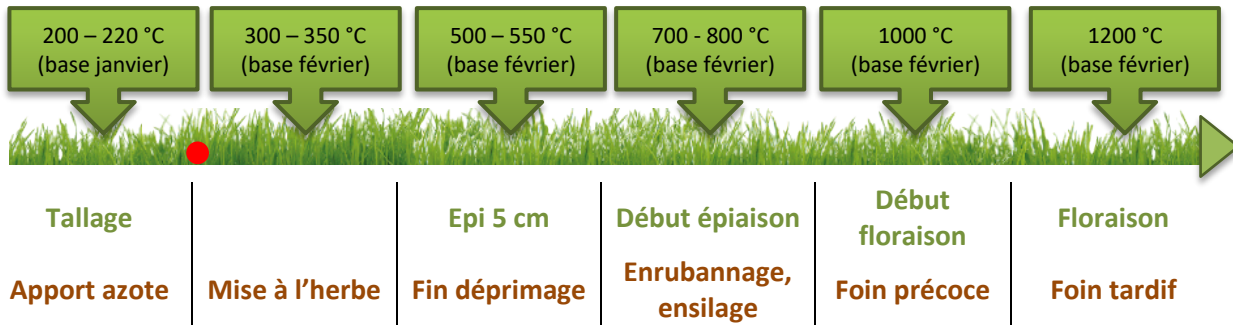
...photo du 12/03



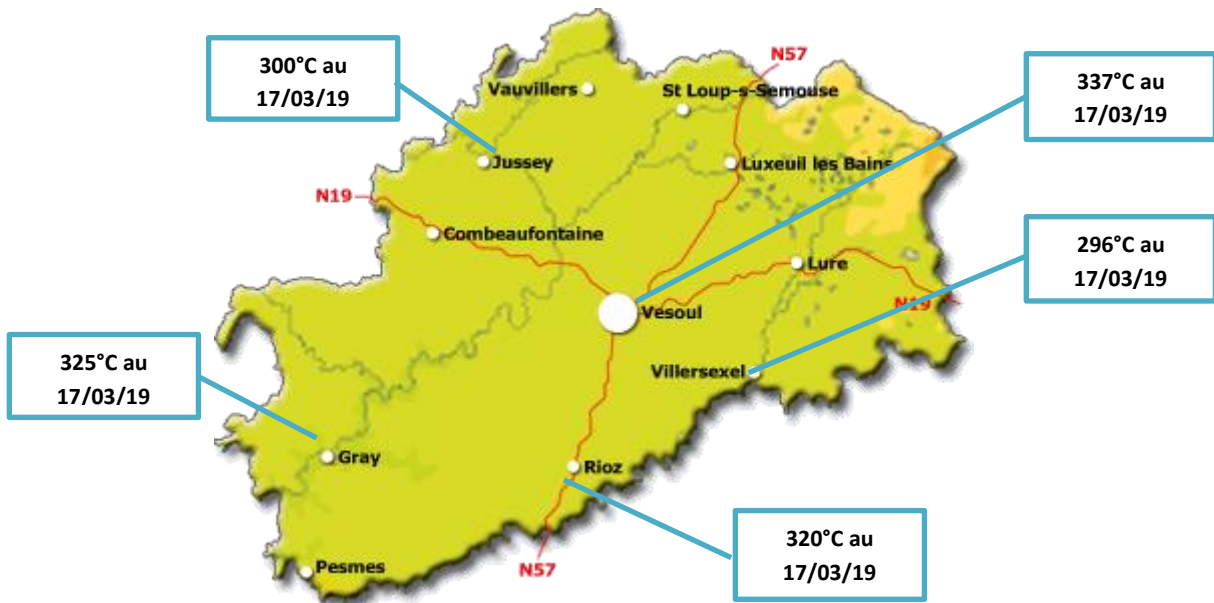


Le coin de l'herbe

● Cumul actuel de degrés-jours



°C en base février



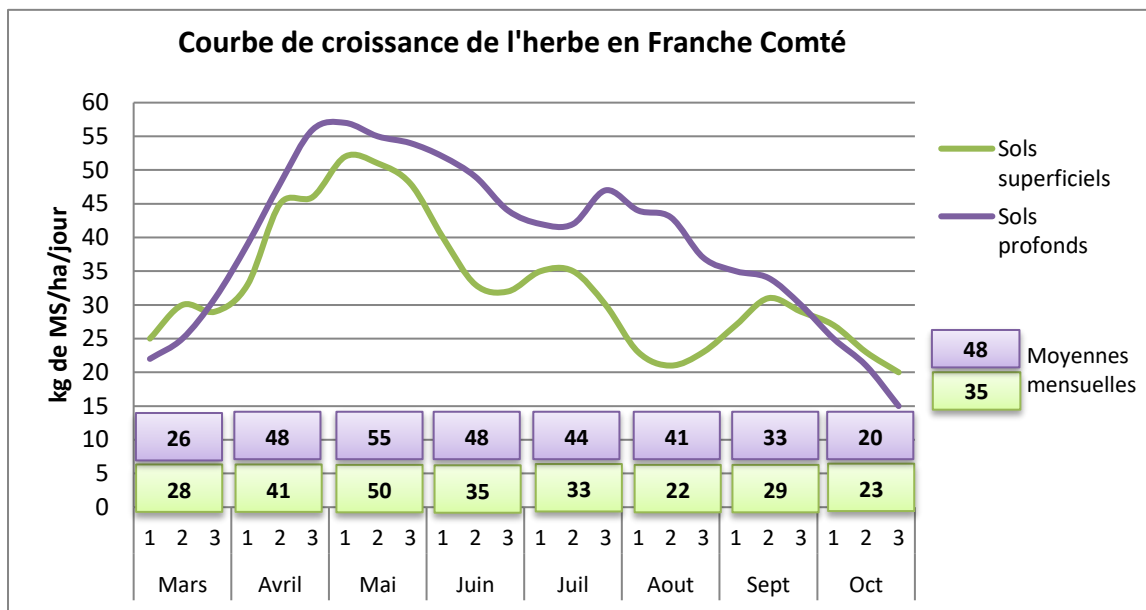
Mise à l'herbe : sortir dès que les sols sont portants ☺

N'hésitez pas à sortir les animaux dès que les sols sont portants (et l'herbe à minimum 5 cm) pour ne pas être dépassé par la suite. Anticipez dès maintenant quelles parcelles ne seront pas pâturées en priorité pour envisager de les faucher et ne pas gaspiller d'herbe.



Connaissez-vous la météo de l'herbe ?

C'est reparti pour les **mesures de hauteur d'herbe** ! Tous les lundis matins votre conseillère de la Chambre et ceux du contrôle laitier iront mesurer **9 sites sur le département** (Fontenois lès Montbozon, Mollans, Luze, Battrans, Rioz, Sorans-lès-Breurey, Creveney, Neurey-les-la-Demie et Port-sur-Saône). La météo est publiée dans la Haute-Saône Agricole et sur internet toutes les semaines.



Des mesures d'herbe pour quoi faire ? Elles servent à calculer la **croissance de l'herbe** et donc de mieux **ajuster son pâturage**. Car pour que la surface soit la mieux valorisée il faut ajuster la **taille des paddocks** ! On ne cessera jamais assez de le dire : cela est **valable pour tous les types d'élevage** ! Il suffit parfois de tendre **un fil pour séparer** une parcelle en 2 !

Le graphique suivant présente la croissance moyenne de l'herbe sur l'année à partir des mesures faites entre 2008 et 2015, pour la zone de plaine.

Comment ajuster son pâturage avec ces données ?

On part de la capacité d'ingestion de chaque animal. Elle varie selon le stade physiologique et la corpulence. Par exemple, une vache laitière tarie aura une capacité d'ingestion de 14,5 kg de MS/jour tandis qu'une vache à 25 kg de lait/jour aura une capacité d'ingestion de 18 kg de MS/jour. Chez les allaitantes, une vache à la reproduction aura une capacité d'ingestion de 15 kg.

N'hésitez pas à nous demander les informations pour les adapter à votre troupeau !

Quelle surface prévoir pour mes animaux ? $\frac{\text{besoins animaux (en kgMS/jour/animal)}}{\text{pousse herbe (kg MS/ha/jour)}} = \text{surface}$

Vous pouvez aussi **estimer la quantité d'herbe disponible dans une parcelle**. Pour cela :

(Hauteur d'entrée – hauteur de sortie) x surface x densité d'herbe (en moyenne 220 kg MS/ha/cm)

Par exemple, vous voulez savoir **combien de temps vous pouvez laisser un lot sur une parcelle**. Si on prend un lot de **50 vaches** qui consomment **15 kg MS/jour**, les besoins sont donc de $50 \times 15 = 750 \text{ kg MS/jour}$. Si on a une parcelle de **2 ha**, avec une hauteur d'entrée de **12 cm** et que l'on vise une hauteur de sortie de **5 cm** on a donc : $(12 - 5) \times 2 \times 220 = 3 \text{ t MS disponible dans la parcelle}$. On divise l'herbe disponible par les besoins du lot et on obtient **4 jours**.

Le guide de l'herbe (gratuit) reprend en détail tous ces éléments, n'hésitez pas à le [télécharger](#) ou à nous le demander en version papier !

Pour estimer la hauteur d'herbe sans herbomètre particulier : la méthode de la botte !

	En début de saison	Pendant la saison		
Pâturage : entrée/sortie ou fauche	Mise à l'herbe	Entrée dans une parcelle	Sortie d'une parcelle	Orienter vers la fauche
Hauteur d'herbe	< 8 cm (cheville)	10-12 cm (bas du mollet)	5 cm (talon)	15 cm (mi-mollet)
Repère visuel				



L'article de la semaine

L'AC DANS LE CANTON DE GENÈVE ([cliquez](#))





AGENDA

JEUDI 4 AVRIL de 14 h à 17h à AUTOREILLE sur le terrain

Vous êtes invités à une visite de rucher à Autoreille de Baptiste SABOT en lien avec la culture de colza voisine.

Lieu de rendez-vous <https://goo.gl/maps/oepvbvYTVHv>

Au programme :

- Présentation de l'exploitation apicole par l'apiculteur
- Protocole de suivi du rucher
- La culture de colza dans l'itinéraire technique apicole
- Témoignage d'agriculteurs
- Visite de ruche et outils de suivi des colonies



JOURNEE DE L'HERBE JEUDI 11 AVRIL À RIOZ (70) sur les thèmes de l'adaptation au changement climatique, la gestion du pâturage et la compaction des sols (ouverture des inscriptions dans les mois à venir)

Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34
margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr



Journée technique Herbe
jeudi 11 avril 2019

PROGRAMME

9h30 : accueil des participants au centre culturel social et de loisir de Rioz

10h : état des lieux et perspectives climatiques en Bourgogne Franche-Comté
Margaux REBOUL SALZE, CA70

10h20 : diversification des ressources fourragères (dérobées-météls)
Didier DELEAU, ARVALIS

10h40 : conduite du troupeau : stratégies d'adaptation
Florian ANSELME, Evaljura
Honorine ADAM, HSCE
Pascal MERCIER, CEL 25-90

11h25 : témoignage en visio-conférence sur des pistes d'adaptation : OASYS, un exemple de système laitier économe en eau et énergie adapté au changement climatique
Sandra NOVAK, INRA de Lusignan

Chaque intervention sera suivie d'un temps d'échange

12h30 - 13h30 : repas sur place (inscription obligatoire)

Après-midi (14h - 16h) sur l'exploitation agricole de Monsieur MUNNIER - chemin de Rapigney à Rioz

14h : accueil, présentation de l'exploitation

14h15 : trois ateliers tournants

- Sécheresse : conséquences et perspectives pour mes prairies
- Flore et sol : observez vos prairies !
- Adapter son pâturage au contexte climatique

Partenaires



Financeurs





Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

